

α 147490

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

—
XXII^e année. — 1902.
—

PARIS
LIBRAIRIE THORIN & FILS. A. FONTEMOING, successeur,
4, rue Le Goff.

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

Aus: Mélanges d'archéologie
et d'histoire 22 (1902)

NOTES

SUR LES

PREMIERS COMTES CAROLINGIENS D'URGEL

L'étude que j'ai naguère consacrée aux *Origines de la maison comtale de Barcelone* (1), et qui m'a conduit à faire d'un comte d'Urgel, Aznar, l'ancêtre de Wifred le Velu, a récemment soulevé, sinon des objections formelles, tout au moins des réserves de la part de l'un de ceux qui s'occupent le plus sérieusement des antiquités catalanes, M. Miret y Sans. Cette circonstance m'amène à m'expliquer sur les arguments présentés par cet érudit et à examiner, du même coup, certains points relatifs aux premiers comtes carolingiens d'Urgel.

Voici, tout d'abord, comment s'exprime M. Miret y Sans au sujet de la généalogie que j'ai proposée: " Pour admettre sans répugnance l'opinion de M. Calmette, il devrait auparavant nous expliquer pourquoi, entre le comte Aznar et son fils supposé, le comte Sunifred, le comté d'Urgel fut gouverné par le comte Fredol, certainement étranger à cette famille, et, en outre, nous dire pour quelle raison les *Généalogies de Meyá et de León*, où sont nommés tous les enfants d'Aznar, donné comme fondateur de la dynastie des comtes d'Aragon, ne citent en aucune façon le comte Sunifred d'Urgel „ (2). M. Miret voit donc

(1) *Mélanges*, t. XX (1900), p. 299 et suiv.

(2) Miret y Sans, *Los vescomtes de Cerdanya, Conflent y Bergadá* (Memoria llegida en la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona, 1901), p. 8, note: « Per admetre sens repugnancia la opinió de

deux difficultés à l'adoption de mon hypothèse : 1° le fait qu'entre Aznar et Sunifred, il y a eu un comte d'Urgel nommé Fredol ; 2° le fait que Sunifred n'est pas cité parmi les enfants d'Aznar dans le *Codex de Meyá*.

Pour que l'intercalation de Fredol après Aznar et avant Sunifred, dans la liste des comtes d'Urgel, pût infirmer sérieusement la théorie d'après laquelle Aznar est père de Sunifred, il faudrait admettre, à l'époque envisagée, l'hérédité des fonctions comtales. Sous le régime du comté bénéficiaire, tel qu'il existait au IX^e siècle, il n'est pas surprenant, *a priori*, de voir le fils d'un ancien comte succéder, dans le comté de son père, non pas à ce dernier, mais au successeur de ce dernier. Aussi bien, n'est-ce point là une simple possibilité. Le fait s'est produit réellement et l'on en peut citer un exemple tout à fait contemporain dans un comté de la marche, dans le comté de Razès. En effet, vers 813, nous trouvons dans ce comté le comte Bera (1). Ce Bera a un fils nommé Argila. Mais Argila ne succède point à son père ; il n'est pas encore comte en 844 (2) ; Bernard, marquis de Gothie, administre le Razès avant lui (3), et le fils de Bera n'est mis que plus tard à la tête du comté jadis gouverné par son père (4). Cette succession ne saurait affaiblir la filiation parfaitement établie de la famille de Bera (5). Par conséquent,

Mr. Calmette, deuria abans esplicarnos per què entre lo comte Aznar y son suposat fill, lo comte Suniefret, governà lo comtat d'Urgell lo comte Fredol, segurament estrany a aquella família, y ademés esbrinarnos perquè en les *Genealogies de Meyá y de León*, ahon se nomenen tots los fills del comte Aznar, a qui se suposa fundador de la dinastia dels comtes d'Aragó, no sia citat en alguna manera lo comte Suniefret d'Urgell ».

(1) *Hist. gén. de Lang.* éd. Privat, II, pr. col. 73.

(2) *Ibid.*, col. 313.

(3) *Ibid.*, col. 123.

(4) Baluze, *Capitul.*, II, 1484.

(5) *Hist. gén. de Lang.*, II, pr. col. 259.

le cas de Fredol, tel qu'il est invoqué, ne peut être opposé à la généalogie que j'ai donnée pour Sunifred.

J'ai supposé jusqu'ici établie de façon incontestable la succession des comtes d'Urgel admise par M. Miret, à savoir l'ordre suivant : Aznar, Fredol, Sunifred. Mais cet ordre, je l'avoue, ne me paraît pas certain, en ce qui concerne les deux premiers noms. Ici intervient un problème fort délicat et peut-être insoluble, celui de déterminer l'époque où a vécu Aznar.

Les documents invoqués au sujet de ce personnage ont été publiés par Traggia (1). Parmi ces documents, figurent deux chartes d'Aznar lui-même, qu'il convient d'écarter. Ces deux chartes, tirées du *Cartulaire de Lavaz*, ont le double défaut d'être très suspectes et de ne nous rien apprendre. Elles ne comportent aucune indication chronologique à retenir. En outre les formules y sont aussi insolites que possible. Aznar s'intitule dans l'une " divina gratia comes ", (2), dans l'autre " divina gratia comes et marchio ". Cette dernière suscription est d'autant plus inadmissible que le titre de marquis, tel qu'on l'entendait avant la décadence carolingienne, ne peut être reconnu à Aznar. La charte qui le lui accorde doit avoir été confectionnée à l'époque où la qualification de marquis est devenue courante dans la marche ; la rédaction accuse visiblement, à mon sens, le X^e siècle. Pour faire d'Aznar un comte de Charlemagne, c'est donc le seul *Codex de Meyá* que l'on peut alléguer. Nous allons retrouver ici le second des arguments indiqués par M. Miret.

Le document dont il s'agit est une généalogie dont il existe ou, tout au moins, dont il a existé deux manuscrits, l'un provenant du prieuré de Sainte-Marie de Meyá et l'autre de Saint-Isidore de Léon. Le texte en a été publié par Traggia (3), qui

(1) *Mem. de la R. Acad. de la Hist.*, IV, 54 et suiv.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, p. 51 et suiv.

date le manuscrit de Meyá de la fin du X^e siècle et celui de Léon du XII^e. Voici le passage relatif à Aznar : "Asnari Galindonis accepit uxor et genuit filios Centolles Asnari et Galindo Asnari et domina Matrona. Ista Matrona fuit uxor Garsie Malo, filium Galindi Belascotenes et domine Fakilo, et quare in villa que dicitur Bellosta inlucere eum in urreo in diem S. Johannis occidit Centolle Asnari, et dimisit sua filia et accepit alia uxor filia de Eneco Aresta et pepigit fedus cum illo et cum Mauros et ejecitque eum de comitato. Perrexit igitur Asnari Galindones ad Franciam et projecit se pedibus Carli Magni et donavit illi populationem Cerretanea et Orjello, ubi et tumulatum jacet. Postea quoque Galindo Asnari accepit comitatum patris sui et accepit uxor... et genuit Asnari Galindones ,.

Ce récit est visiblement légendaire. A mon avis, on y sent une inspiration poétique ou tout au moins traditionnelle. Historiquement, et surtout en ce qui concerne la chronologie, on ne saurait faire fond sur une telle source (1).

M. Miret oppose le *Codex de Meyá* à ma théorie sur les origines de Sunifred en disant que Sunifred n'est pas cité dans le manuscrit, quoique tous les enfants d'Aznar y soient nommés. A la vérité, le manuscrit nomme deux fils et une fille d'Aznar ; mais, précisément, il passe sous silence la seule fille certaine d'Aznar, à savoir Eylo, que nous révèle une source diplomatique (2). Comment donc M. Miret, peut-il affirmer que le manuscrit de Meyá cite tous les enfants d'Aznar ? Il est évident que, s'il omet Eylo, il peut tout aussi bien omettre Sunifred. En réalité, le *Codex de Meyá*, au moins pour la partie ancienne est une source trop peu historique pour être prise en considé-

(1) Sur la défiance qu'inspire le *Codex de Meyá*, cf. Poupardin, compte rendu de Jaurgain, *La Vasconie*, dans *Ann. du Midi*, 1899, p. 506.

(2) Traggia, *loc. cit.*, p. 56.

ration, lorsqu'elle est en désaccord avec des chartes ; à plus forte raison son silence ne peut-il être invoqué comme argument.

Le *Codex de Meyá*, on l'a vu, fait d'Aznar un Aragonais gratifié du comté d'Urgel par Charlemagne. On a beaucoup prêté à Charlemagne dans la marche espagnole et particulièrement dans le pays d'Urgel. Mais la légende même laisse rarement d'avoir retenu quelque trait de l'histoire. Y a-t-il quelque chose de réel dans le récit du *Codex de Meyá* ? Je le crois, pour ma part, mais seulement dans la mesure que voici : Aznar a été réellement un réfugié espagnol, qui s'est établi dans la marche carolingienne. Sur ce point essentiel, notre *Codex* coïncide, en effet, avec un document d'ordre diplomatique, le jugement du comte Salomon rendu en 862 (1). Dans ce document il est dit qu'Aznar avait fait une aprision "sicut ceteri Spani ,.

Ce même jugement du comte Salomon, que je viens d'invoquer, est le seul texte irréprochable qui, à ma connaissance, se rapporte à Aznar. Dans le procès que juge Salomon, il est question de déterminer si Eylo a possédé pendant 30 ans une villa qu'elle tient de son père Aznar. De cet acte on ne peut rien tirer de bien positif pour fixer l'époque où vivait Aznar. Il me paraît toutefois difficile de le concilier avec l'opinion courante, qui est uniquement inspirée par le *Codex de Meyá*, et qui place avant 808, sous Charlemagne, le gouvernement d'Aznar dans le comté d'Urgel. En effet, si l'on accepte le témoignage chronologique du *Codex*, on est obligé de faire d'Aznar le prédécesseur de Fredol, signalé lui-même en 808 et en 815 (2). Au contraire, il y aurait peut-être lieu de rejeter, sur ce point, le témoignage du *Codex*, comme influencé par la légende, et de faire d'Aznar le successeur de Fredol, le prédécesseur, par conséquent, de Sunifred.

(1) Traggia, *loc. cit.*, p. 56.

(2) *Ibid.*, p. 59.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse que me suggère le jugement de 862, il faut certainement rayer de la liste des comtes d'Urgel le personnage que M. Bladé avait proposé d'y inscrire à la date de 823. M. Bladé a signalé, en effet, un diplôme de 823, rendu à la requête de l'évêque d'Urgel, et grâce à l'intercession du comte Matfrid (1); il en a conclu aussitôt que Matfrid était comte d'Urgel (2). Cette conclusion est injustifiée et rien, dans le diplôme allégué, ne permet de voir dans Matfrid un comte d'Urgel plutôt que de tout autre comté. Mais il y a plus. Matfrid n'est nullement un inconnu dans l'histoire du règne de Louis le Pieux, c'est au contraire l'un des personnages dirigeants de la cour impériale pendant toute la première partie du règne, jusqu'à la révolution de 829 qui porta Bernard au pouvoir (3). Matfrid, l'un des amis du célèbre Wala, était l'un des plus influents parmi les chefs de la faction alors dominante. Qu'il s'agisse bien ici du favori, c'est ce qu'impliquent les termes dont se sert l'empereur en le nommant dans ce diplôme. Or Matfrid, on le sait, était comte d'Orléans. C'est simplement parce qu'il comptait sur son crédit, que l'évêque d'Urgel avait fait présenter par lui sa requête; mais jamais Matfrid n'a été, pour cela, à la tête d'un comté méridional.

(1) *Marca Hisp.*, ap. 4, col. 767.

(2) *Hist. gén. de Lang.*, IV, 903-904.

(3) Sur le rôle joué par Matfrid, on peut se reporter à la lettre fort significative que lui écrivait un jour Agobard (D. Bouquet, *Rec. des hist. de Fr.*, VI, 359).

Voici les vers que lui adresse Theodulf (IV, 9):

Matfredum crebris appellat epistola dictis
Lecta sunt vestra verba frequenter ei
Ille valet lapsis optatam adhibere medelam
Naufragioque suum ferre patrocinium.

La faveur du personnage est, d'ailleurs, attestée par de nombreux diplômes (Sickel, *Acta*, L. 54, 107, 165, 184, 196, 198 et 217).

On a parfois aussi voulu faire de Galindo, fils d'Aznar, un comte d'Urgel, sur la foi du *Codex de Meyá*. Mais le *Codex* même ne dit pas que Galindo gouverna le comté d'Urgel et il semble qu'il ait voulu dire justement tout autre chose, car ce que l'auteur tient à établir, son titre l'indique, c'est la "généalogie des comtes d'Aragon". Nous n'avons donc aucune raison pour inscrire Galindo au nombre des comtes d'Urgel.

C'est avec Sunifred seulement que nous trouvons un terrain plus solide. Comme comte d'Urgel, il apparaît très nettement en 839. En effet, nous le voyons cité, le 1^{er} novembre de cette année, dans l'acte de la consécration de l'église d'Urgel. Mais la date que j'assigne à cet acte a besoin d'être justifiée.

Baluze a publié, dans la *Marca Hispanica* (1), deux actes où figurent un comte d'Urgel, nommé Sunifred, et un évêque d'Urgel, nommé Sisebutus; de ces deux documents, le premier, qui est l'acte même de consécration, porte la date suivante: "Kal. novembris, quod est Omnium Sanctorum festivitas, anno .VI. regnante serenissimo Ludovico imperatore"; le second, qui est une donation à l'église et rappelle expressément la consécration, est ainsi daté: "Sub die .III. non. januarii anno vicesimo .VI. imperante domino nostro Hludovico". En se fiant au compte de l'année de règne, Baluze devait dater sa pièce I de 819 et sa pièce II de 840. Mais, conscient de la relation étroite qui existe entre les deux pièces, il crut devoir dater la seconde de la même année que la première, c'est-à-dire de 819. Villanueva (2) et Bofarull (3) se refusèrent à admettre la correction de Baluze, le 3 des nones de janvier de la 26^e année de Louis le Pieux ne pouvant se rapporter qu'à 840. Mais la relation qui existe entre les deux documents rend invraisemblable un écart de plus

(1) Ap. I et II, col. 762 et 766.

(2) *Viaje lit.*, X, 59 et suiv.

(3) *Condes vind.*, I, 72, n. 2.

de vingt ans entre leurs dates. Il y a plus. D'une part, entre 819 et 840, à l'année 823, est cité un évêque d'Urgel nommé Possidonius; d'autre part, en 815, nous trouvons un évêque d'Urgel également appelé Possidonius (1). Aussi Villanueva s'est-il vu conduit à donner, dans son épiscopologie du siège, la série suivante:

Possidonius I

Sisebutus I

Possidonius II

Sisebutus II

Cet *entrelacement* a paru, avec raison, fort étrange à M. Bladé (2). Cet érudit a remarqué que seule y conduit l'adoption de la date 819 pour l'acte de consécration; il a été frappé, en outre, de la connexion qui existe entre cet acte et la donation du 3 janvier 840, connexion qui implique des dates fort voisines. M. Bladé croit même que les deux pièces doivent être l'une et l'autre du 3 janvier 840. En conséquence, il imagine une solution inverse de celle qu'avait adoptée Baluze et transporte la date de la pièce II à la pièce I.

M. Bladé est certainement allé trop loin et a fait trop bon marché d'une date. On ne saurait prendre avec les textes de telles libertés. La date de la pièce I est, on se le rappelle, ainsi conçue: "Kal. novembris, quod est Omnium Sanctorum festivitas, anno ·VI· regnante serenissimo Ludovico imperatore". Cette date, sans doute, est de celles qui demandent une correction; on n'a pas le droit, pour cela, de la supprimer d'un trait de plume et de la récrire de toutes pièces pour les besoins de la cause. Mais, il faut le reconnaître, M. Bladé a tout à fait raison lorsqu'il rejette la date de 819 et lorsqu'il insiste sur la

(1) Traggia, *loc. cit.*, p. 59.

(2) *Hist. gén. de Lang.*, IV, 902.

relation intime qui existe entre l'acte de consécration et l'acte de donation. En réalité, il aurait dû proposer de restituer, dans la pièce I, devant le chiffre ·VI·, le mot *vicesimo*, tel qu'il figure dans la pièce II. La restitution que j'indique est d'autant plus légitime qu'on se trouve en présence, non d'un original, mais d'une copie de Cartulaire. Or, cette correction si simple et si naturelle suffit à lever toutes les difficultés. Dès lors, la consécration de l'église d'Urgel doit être rapportée au 1^{er} novembre 839, et, à ce même jour, remonte la première mention de notre troisième comte.

On le voit, ce que nous pouvons retenir de positif, touchant les plus anciens comtes d'Urgel est, en somme, assez restreint. Trop souvent la critique, appliquée à un pareil sujet, n'aboutit qu'à des résultats négatifs ou à des conjectures. Il est permis de s'en consoler en pensant que peut-être un jour les riches archives de la Seo fourniront le moyen de préciser quelques-uns des points douteux et de combler quelques-unes des lacunes de nos connaissances actuelles.

Rome, 7 mars 1902.

JOSEPH CALMETTE.